

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
MACON

Canton de  
Mâcon-Centre

**OBJET**  
de la délibération:

**Ouverture des crédits  
d'investissement 2026**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

22

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été  
convoqué le :

18 novembre 2025

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ  
(24 NOVEMBRE 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à JETON-DESROCHES Béatrice, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

**EXPOSE**

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal pour une année avant le 15 avril N, ou 30 avril N de l'année de renouvellement du Conseil municipal.

- a) **En fonctionnement**, avant le vote du BP au 15 avril, la commune de Charnay-lès-Mâcon a la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année N-I. Cela comprend les dépenses votées en N-I au budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.
- b) **En investissement**, il n'existe pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre N.

Par dérogation au principe d'annualité jusqu'au 15 avril, le Conseil municipal peut donner l'autorisation à la commune de Charnay-lès-Mâcon, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits étant votés par opération, seul le quart des investissements par opération est autorisé.

Cela comprend les dépenses votées en N-I au budget primitif et décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette,

des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT). Les dépenses incluses dans une autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) de l'exercice N-1 peuvent être mandatées à hauteur des crédits de paiements (CP).

Il sera demandé de se prononcer sur l'ouverture des crédits d'investissement afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les montants suivants avant l'adoption du Budget Primitif 2026 :

OPERATION	Intitulé	RAR N-1	BP N voté	DM1 du 16/06/2025	DM2 du 29/09/2025	DM3 24/11/2025	TOTAL montant retenu	ouverture de credits 25% autorisés avant le vote du budget 2026
0505	PLU		10 000,00 €				10 000,00 €	2 500,00 €
1201	INFORMATIQUE	11 466,85 €	82 016,85 €				70 550,00 €	17 637,50 €
1302	HORS OPERATION	218 051,42 €	1 799 671,81 €	-36 944,33 €			1 544 676,06 €	386 169,02 €
2003	DOMAINE CHAMPGRENON		5 000,00 €			3 206,00 €	8 206,00 €	2 051,50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>								408 358,02 €

### Délibération

**VU** le code général des collectivités, notamment l'article L.1612-1, L.2322-2 ;

**VU** l'avis favorable des commissions réunies du 12 novembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

